

ARRETE n°2025_129

ID : 048-284800026-20250916-2025_129-AR

Portant nomination des membres du jury au concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale
- SESSION 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux;

Décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux. ;

Vu l'arrêté n°2025-003 du 30 juillet 2024 portant désignation de monsieur Dominique DELHOUME en qualité de représentant du centre national de la fonction publique territoriale au sein du jury du concours sur titre d'aide-soignant de classe normale organisé par le centre de gestion de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°2025-054 du 7 avril 2025 portant ouverture du concours externe d'aide-soignant de classe normale -session 2025;

Vu l'arrêté n°2025_067 du 28 avril 2025 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Considérant le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel – jurys de concours et examens professionnels catégorie B année 2025 - pour le concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Sont nommés comme membres du jury au concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale les personnes suivantes :

Membres	Nom	Qualité	Observations
Elus locaux :	Pascale BONICEL	Maire d'Esclanèdes (48)	Présidente du Jury
	Didier DART	Conseiller municipal de La Grand-Combe (30)	
	Jean Pascal SAMMUT	Adjoint au maire de Pignau (34)	Remplaçant de la Présidente
Fonctionnaires :	Morgane BRAGER	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Secrétaire générale de mairie Commune de Gorges du Tarn Causses (48)	Représentante du personnel
	Laurent PARET	Directeur d'EHPAD EHPAD Résidence Saint Jean (12)	
	Bernard DELHOUME	Directeur territorial Retraité (30)	Représentant du CNFPT
Personnalités qualifiées :	Florence BAI-NOSLEY	Cadre de santé paramédicale Hôpital Lozère Mende (48)	
	Gisèle BRASSAC	Directrice d'EHPAD EHPAD Léon Picy (48)	
	Philippe ROCHOUX	Directeur d'EHPAD Retraité (48)	

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 3 septembre 2025

Le Président


Laurence SUAU

